



VILLE DE MELUN

Affiché le : 21 mars 2022

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 MARS 2022 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 10/03/22 s'est réuni le jeudi 17 mars 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange (à partir du point n° 3), Monsieur Henri Mellier, Monsieur Noël Boursin (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire (du point n° 1 au point n° 3 puis du point n° 8 au point n° 23), Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellierier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoints**

Monsieur Michel Robert (jusqu'au point n° 5), Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Madame Aude Luquet (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville (du point n° 1 au point n° 10), Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon (à partir du point n° 4), Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Madame Marie-Hélène Grange (point 1 et 2), Monsieur Olivier Pelletier (point 1 et 2), Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Eric Tortillon (du point n° 1 au point n° 3), Madame Aude Luquet (à partir du point n° 4)

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Liesse Dupuy a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Madame Brigitte Tixier a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Amélia Ferreira De Carvalho a

donné pouvoir à Monsieur Baytir Thiaw, Madame Andrianasolo Rakotomanana a donné pouvoir à Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Olivier Pelletier a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange (à partir du point n° 3), Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek (à partir du point n° 4), Madame Catherine Stentelaire a donné pouvoir à Madame Monique Cellierier (du point n° 3 au point n° 7), Monsieur Michel Robert a donné pouvoir à Madame Semra Kilic (à partir du point n° 6), Monsieur Jason Devoghelaere a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Monville a donné pouvoir à Madame Cécile Prim (à partir du point n° 11)

SECRETAIRE :

Madame Catherine Stentelaire (jusqu'au point n° 3, puis du point n° 8 au point n° 23)

Madame Monique Cellierier (du point n° 4 au point n° 7)

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Catherine Stentelaire en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 3 février 2022.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Pris acte de la tenue et voté le débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2022, conformément aux délais et aux conditions imposés par la Loi.
- ✓ Décidé de solliciter l'Etat pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.
- ✓ Approuvé l'avenant n° 8 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de la restauration scolaire qui a pour objet d'en prolonger la durée jusqu'au 8 juillet 2022.
- ✓ Approuvé la modification partielle de la sectorisation scolaire concernant les logements sur l'Ecoquartier.
- ✓ Accordé à l'association Football Club de Melun une avance sur subvention de 20 000 € au titre de l'année 2022.
- ✓ Fixé les conditions et tarifs de la mise à disposition des salles de la Maison Jean XXIII applicables au 1er septembre 2022.
- ✓ Autorisé la signature d'une convention de mise à disposition d'un mur de clôture situé au 42 rue du Docteur Pouillot donnant sur le Parc Stuttgart-Vaihingen à la Ville en vue de la réalisation d'une fresque.

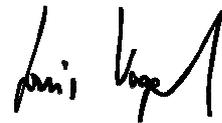
- ✓ Fixé les tarifs et modalités de mise à disposition de la salle "L'Escale" à compter du 1^{er} septembre 2022.
- ✓ Fixé les nouveaux tarifs d'entrée au cinéma "Les Variétés" à compter du 1^{er} septembre 2022.
- ✓ Fixé les tarifications des actions proposées par le Service municipal de l'archéologie applicables au 1^{er} septembre 2022.
- ✓ Fixé les nouveaux tarifs d'entrée et de prestation proposées par le Musée d'Art et d'Histoire de Melun à compter du 1^{er} septembre 2022.
- ✓ Approuvé les conditions et tarifs de mise à disposition des salles de l'Espace Saint-Jean applicables au du 1^{er} septembre.
- ✓ Approuvé la grille tarifaire de location des salles collectives du Conservatoire de musique et de danse de Melun applicable au 1^{er} septembre 2022.
- ✓ Fixé les tarifs de location du Grand Auditorium de la Médiathèque Astrolabe à compter du 1^{er} septembre 2022.
- ✓ Approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de Dammarie-les-Lys, le Mée-sur-Seine, Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry et Vaux-le-Pénil pour la réalisation de supports de communication culturelle unique dans le cadre des saisons culturelles 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.
- ✓ Approuvé la vente d'un véhicule Renault VASP à la société GM Services pour un montant de 12 000 €.
- ✓ Décidé d'acquérir auprès de Monsieur Gomez, la parcelle cadastrée section AY n° 244, d'une contenance d'environ 45 m², au prix de 1 €.
- ✓ Approuvé la cession des parcelles cadastrées AL n° 500, 503 et 558, d'une contenance de 435 m², à Madame Renard.
- ✓ Approuvé les termes du contrat d'aide à la relance de la construction durable.
- ✓ Décidé de créer pour les besoins de la Médiathèque l'Astrolabe deux emplois de Bibliothécaire.

✍ QUESTIONS ORALES ✍

1/ A propos des préconisations et actions municipales en cas d'agression d'un enseignant dans une des écoles primaires de la Ville – Question de Madame Gillier

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Vogel', written in a cursive style.

Monsieur Louis Vogel